



C.P.L

COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES

Etudient les mutations, promotions, permutations, avancements accélérés, carrières exceptionnelles, les recours : *temps partiel, VIAP, CICA, changement de filière, congés formation.*

En C.P.L., les élu(e)s SNU s'engagent à :

- Prendre en compte toutes les candidatures
- Respecter les critères définis par le syndicat
- Interpeller l'Etablissement sur le respect des textes
- Négocier les conditions les plus favorables à la demande de l'agent
- Faire des contre-propositions dans le règlement de situations difficiles
- Veiller au respect des engagements pris par l'Etablissement lors des commissions
- Informer les agents des résultats de leurs demandes et des procédures à suivre
- Informer, conseiller et défendre les agents au quotidien

Le droit à la mutation ne doit pas devenir une épreuve de recrutement ou un étalage de la vie privée mais doit rester un droit statutaire !

C.C.P.R.

COMITE CONSULTATIF PARITAIRE REGIONAL

Débat de la politique de l'Agence à long terme et au quotidien, de l'organisation du travail (*exemple : dossier ARTT*), de la répartition des postes dans les unités.

En C.C.P.R., les élu(e)s revendiquent :

- L'obtention d'une information transparente en direction des agents par rapport à la politique régionale et aux choix d'organisation.
- L'application et le respect des missions de Service Public de l'Emploi.
- L'instauration d'un véritable dialogue social entre l'établissement et les représentants du personnel.

C.R.H.S.C.T.

COMITE REGIONAL HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Examine l'organisation et les conditions de travail, vérifie la conformité des locaux, et l'hygiène et la sécurité. Préconise les améliorations nécessaires.

En C.R.H.S.C.T. les élu(e)s SNU exigent que :

- L'établissement fasse des avancées, concrètes dans le domaine de la santé et des conditions de travail.
- Leur rôle de porteurs des revendications des agents soit véritablement entendu et pris en compte.
- Avant de mettre en œuvre de nouveaux chantiers (plates-formes téléphoniques, GEODE, nouveaux locaux...) l'impact sur les conditions de travail, d'hygiène, de sécurité soit étudié avec les représentants du personnel.
- La législation soit respectée dans chaque structure.

Voter SNU, c'est AGIR